

# SARL DES TILLEULS

3 RUE JEAN DE LA FONTAINE

62118 HAMBLAIN LES PRES

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN  
ELEVAGE DE 870 BOVINS A L'ENGRAIS

RESUME NON TECHNIQUE  
DE L'ETUDE D'IMPACT

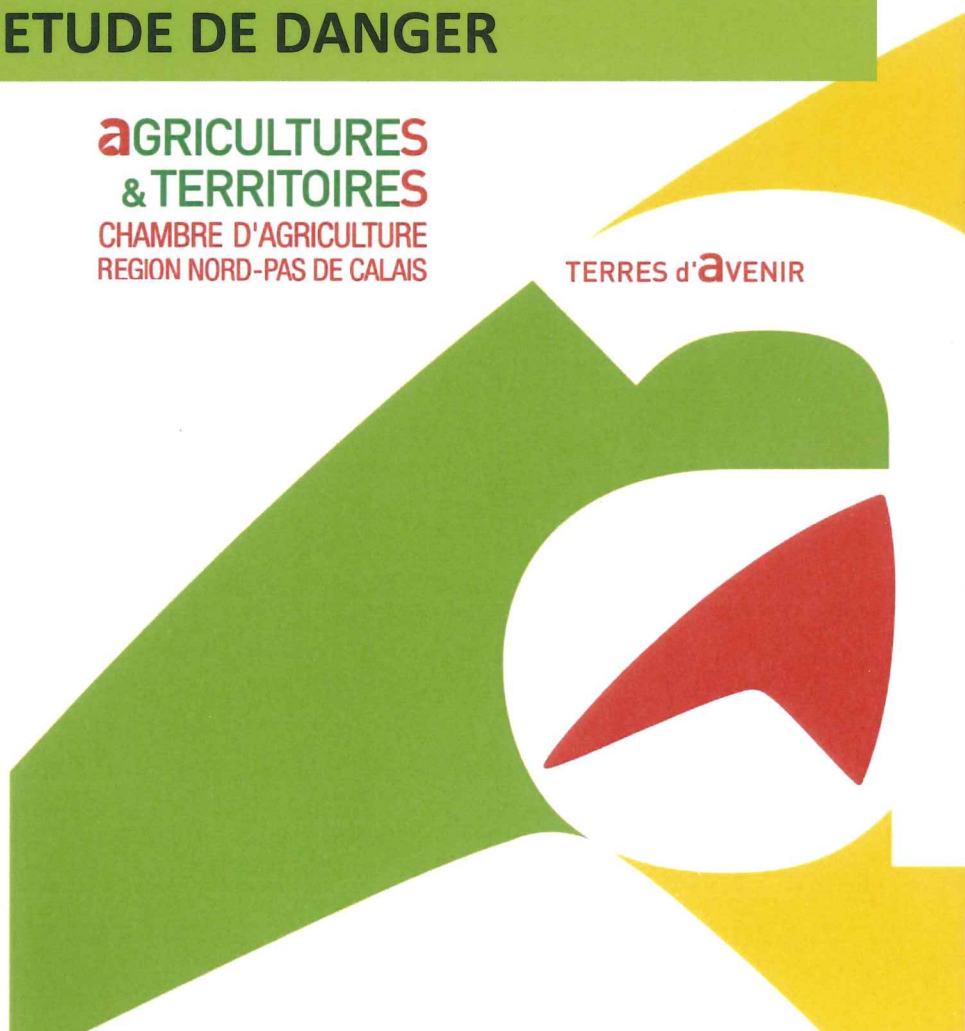
et

RESUME NON TECHNIQUE  
DE L'ETUDE DE DANGER

**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
REGION NORD-PAS DE CALAIS

TERRES d'**a**VENIR

AVRIL 2017



# RESUME NON TECHNIQUE





## RESUME NON TECHNIQUE

Le présent dossier porte sur le projet d'extension de l'élevage de bovins à l'engrais de la **SARL DES** dont le siège d'exploitation est à **HAMBLAIN LES PRES**.

Il doit permettre de répondre aux exigences réglementaires prévues pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation. Il comporte les éléments suivants :

- Une demande d'autorisation d'exploiter un élevage soumis aux Installations Classées pour l'Environnement de **870 bovins à l'engrais**; sur **deux sites, à HAMBLAIN LES PRES** ;
- Une présentation du projet et les motivations pour le réaliser;
- Une étude d'impact ;
- Une étude de danger ;
- Une notice d'hygiène et de sécurité.

### PRESENTATION DU DEMANDEUR :

Madame DERGNAUCOURT Marie-Christine est la gérante de la SARL DES TILLEULS dont actuellement l'activité est l'élevage de bovins.

Le siège de la société est à HAMBLAIN LES PRES, au 3 rue Jean De La Fontaine.

Le projet porté par la SARL DES TILLEULS permettra l'installation de son fils Arnaud DEREGNAUCOURT au premier semestre 2017.

### LEPROJET

Le projet présenté par la SARL DES TILLEULS portera la capacité totale à **870 bovins** grâce à la **construction d'une nouvelle stabulation de 410 places sur le site 2 de HAMBLAIN LES PRES**.

- ↳ Site 1 HAMBLAIN LES PRES : 160 places de bovins à l'engrais – SANS MODIFICATION
- ↳ Site 2 HAMBLAIN LES PRES: 710 places de bovins à l'engrais

### ICPE - INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les 2 sites sont déjà connus aux ICPE et bénéficient

- d'un récépissé de déclaration pour 400 bovins sur deux sites à HAMBLAIN LES PRES
- de arrêté de prescriptions particulières pour le site 1 à HAMBLAIN LES PRES pour 160 places de bovins.

Au titre des ICPE, un élevage de **870 BOVINS A L'ENGRAIS** est soumis à autorisation, rubrique 2101-1-a.

### LES 2 SITES D'ELEVAGE

Les **deux sites d'élevage** de la SARL DES TILLEULS sont existants sur la commune de :

<b>HAMBLAIN LES PRES</b> CP 62118 INSEE 62405	<b>Site 1</b> SIEGE	3 rue Jean de La Fontaine	Section AA, parcelles 8 et 9 Section ZH parcelle 3	X=697300.957 Y=7021904.362
<b>HAMBLAIN LES PRES</b> CP 62118 INSEE 62405	<b>Site 2</b>	chemin départemental 43 (de HAMBLAIN LES PRES à BIACHE ST VAAST)	Section ZD, parcelles 12, 16 et 17	X=696709.870 Y=7022446.561

## GESTION DES EFFLUENTS

La SARL DES TILLEULS loge tous leurs animaux en aire paillée intégrale ou en pente paillée. Il n'y aura qu'une production de **FUMIER**.

Le fumier produit après un stockage minimum de 2 mois soit sous les animaux, soit sur une fumière sera épandu sur le plan d'épandage dans le respect des règles du Code de Bonnes pratiques Agricoles tant en matière de culture destinatrice, de dose d'épandage que de respect des calendriers d'épandages que dans un souci de valorisation agronomique des effluents d'élevage produits.

Toutefois le **plan d'épandage de 984,03 ha épandables** sur les terres mises à disposition par 9 exploitants de communes voisines qui leur met à disposition leurs surfaces agricoles. Ce plan porte sur les communes de :

BAILLEUL-SIR-BERTHOULT	ÉTERPIGNY	REMY
BARALLE	GUEMAPPE	RIENCOURT-LES-CAGNICOURT
BELLONNE	HAMBLAIN LES PRES	RÈUX
BIACHE ST VAAST	HAUCOURT	SAILLY-EN-OSTREVENT
BOIRY-NOTRE-DAME	MARQUION	SAUDEMONT
BUISSY	MONCHY-LE-PREUX	TORTEQUESNE
CAGNICOURT	NEUVILLE-VITASSE	VILLERS-LES-CAGNICOURT
CHERISY	PELVES	VIS-EN-ARTOIS
DURY	PLOUVAIN	VITRY-EN-ARTOIS
ETAING	QUEANT	WANCOURT

## CHOIX DU PROJET

Aujourd'hui, la spécialisation de l'activité est la réponse aux demandes des marchés vis-à-vis de la traçabilité des animaux produits.

Ne pas opter pour un développement des places entrainerai une perte de débouchés qui aujourd'hui sont présents.

Le site 2 de HAMBLAIN LES PRES a été choisi pour accueillir ces nouvelles places pour plusieurs raisons :

- il respecte les règles de distances vis-à-vis des tiers,
- il a déjà un « caractère artificialisé » qui permet de ne pas avoir une emprise trop importante sur les surfaces agricoles.

De plus, ce projet permet de conforter l'activité qui se traduira par :

- l'installation d'un jeune agriculteur, Arnaud DEREGNAUCOURT, au 1<sup>er</sup> semestre 2017,
- l'embauche d'un salarié pour aider aux différents travaux de l'exploitation tant au niveau des soins et de l'alimentation des bovins, qu'au niveau des cultures.

## L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

Le projet présenté se situe sur dans un milieu rural qui cherche à être préservé :

- ↻ **HAMBLAIN LES PRES** : commune rurale de moins de 500 habitants à l'est d'ARRAS, sur le périmètre du SAGE de la Sensée. C'est un paysage assez variés où les surfaces agricoles dominent mais traversé par de des voies de trafic important comme l'autoroute A26 ou encore la voie ferrée ARRAS DOUAI. Le réseau hydrographique y est dense pour l'ARTOIS et se caractérise par la présence d'un marais et du cours d'eau le Trinquis qui se jette dans la Sensée.
- ↻ **Communauté de Communes d'OSARTIS-MARQUION**, située entre deux grandes agglomérations : Arras et Douai, les services de proximité s'y sont déployés. Les sols agricoles d'une très bonne qualité agronomique y dominent ainsi que l'activité agricole. Mais ce territoire est marqué par les vallées de la SCARPE et de la SENSEE qui l'enrichissent tant sur les éléments constitutifs de la trame bleue qu'au niveau de la biodiversité par des secteurs à enjeux écologiques comme les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Le territoire d'OSARTIS-MARQUION est traversé par plusieurs grandes infrastructures sources de bruit : 3 autoroutes (A1, A2, A26), une nationale à fort trafic, la ligne ferroviaire Arras Douai et la ligne à grande vitesse longeant l'A1.



## IMPACT DU PROJET

### PROJET RESPECTANT LES EQUILIBRES ECONOMIQUES.

Un investissement raisonné permet de conforter un élevage présent sur deux sites en produisant des animaux qui répondent aux attentes des acteurs du commerce de bovins dans la région. De plus ce projet garantira la pérennité de l'activité agricole en permettant l'installation d'un jeune agriculteur ; il permettra également l'embauche d'un salarié.

### PROJET RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT :

Le nouveau projet respecte les normes en vigueur.

Les choix d'élevage permettent un impact réduit sur l'eau, l'air et le voisinage.

Le projet de développement du site 2 de HAMBLAIN LES PRES permet de ne pas augmenter les activités du site 1, au cœur du bourg.

Sur le site 2, la biodiversité qui paraît la plus impactée par ce projet avec la suppression d'un linéaire de haie, sera compensée par une augmentation des linéaires de haies et d'alignements d'arbres

### PROTECTION DES TIERS :

La construction de nouvelles places se fera à plus de 100m du tiers, 35m du cours d'eau et 35m du forage, sur un site isolé.

Le site 1 de HAMBLAIN LES PRES qui est à moins de 100 m d'une trentaine de tiers, ne verra pas de modification de son activité actuelle.

Les niveaux de bruit constatés lors des activités des sites et prévus après projet respectent les préconisations en matière de niveaux de bruit et d'émergence.

### MAITRISE DES ODEURS :

La ventilation des bâtiments permet de maîtriser les nuisances olfactives éventuelles liées à la présence de bovins en stabulations paillées.

### PRESERVATION DU PAYSAGE :

La nouvelle stabulation est prévue à l'arrière du site, permettant de ne pas créer un nouvel élément à impact visuel. Les plantations existantes et futures permettront d'améliorer son intégration paysagère.

**C'est pourquoi la SARL DES TILLEULS sollicite la possibilité de mettre en œuvre leur projet de 870 bovins à l'engrais sur deux sites à HAMBLAIN LES PRES en continuant à utiliser les bâtiments existants dont ceux du site 1 à HAMBLAIN LES PRES positionnés à moins de 100m du tiers.**



LA COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES :

Le projet présenté est compatible avec :

- ◆ les documents d'urbanismes :  
Sur HAMBLAIN LES PRES, SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) OSARTIS - MAQUION, mais RGU (Règles Générales d'Urbanisme) car pas de PLU(Plan Local d'Urbanisme).
- ◆ les PPRI (Plan de Prévention des risques inondation)  
Sur HAMBLAIN LE SPRES, PPRI de la Sensée en cours d'élaboration
- ◆ le SDAGE Artois Picardie 2016-2021,
- ◆ les SAGES de la SENSEE qui est en cours d'élaboration
- ◆ le SRCAE - schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE),
- ◆ le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA),
- ◆ le SRCE-TVB, schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue,
- ◆ les sites Natura 2000,
- ◆ les Programmes d'actions en Zones Vulnérables au titre de la Directive Nitrates d'Origine Agricole,

**A l'énumération des mesures mises en place par la SARL DES TILLEULS pour protéger, préserver et ne pas "polluer" les milieux concernés : Eaux, Sol, Air, Biodiversité, on peut conclure que le projet présenté ne contrarie pas les objectifs visés de respect de l'environnement.**





# RESUME

# NON TECHNIQUE

# ETUDE DE

# DANGER





## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER

En élevage de bovins les enjeux sont de disposer d'un outil de production efficace, améliorer les conditions de travail, satisfaire aux attentes de la société.

On caractérise souvent le risque de la façon suivante :  $\text{Risque} = \text{Danger} \times \text{Exposition}$

- ↳ Danger = toute source d'accident ou de maladie, pouvant être générée par les animaux, le matériel de travail, les équipements, les méthodes ou pratiques de travail.
- ↳ Exposition = fréquence à laquelle les personnes peuvent être exposées à un danger.
- ↳ Risque = probabilité, forte ou faible que quelqu'un soit exposé à un danger.

Pour supprimer (ou réduire) le risque, il convient de supprimer (ou réduire) le danger et / ou l'exposition des personnes à ce danger.

**Les risques MAJEURS pour la SARL DES TILLEULS sont ainsi définis comme les suivants :**

- Températures faibles entraînant des risques d'altération des canalisations d'eau et un défaut d'eau pour le cheptel,
- Canicule entraînant des risques d'atteinte à la santé du cheptel,
- Inondation entraînant des risques de pollution par entraînement de produits dangereux,
- Malveillances, négligences ou risques technologiques internes entraînant des risques d'Incendie d'un bâtiment.

Parmi ceux-ci le risque prépondérant est l'incendie et de nombreuses mesures sont prises par la SARL DES TILLEULS. A cela s'ajoute, le risque sanitaire en élevage qui n'est également pas à négliger, et pour lequel la SARL DES TILLEULS œuvre activement pour en limiter les risques.

### LES RISQUES D'INCENDIE ET MESURES PREVENTIVES

Pour prévenir des risques incendies, des mesures sont associées :

- La défense intérieure : des extincteurs adaptés aux risques à protéger sont disposés à proximité des points « à risques ».
- La défense extérieure : moyens mis à disposition des pompiers, sur le Site 1 de HAMBLAIN LES PRES cette protection est assurée par la présence de borne à incendie à proximité, sur le site 2 de HAMBLAIN LES PRES, la protection du site sera assurée par la présence d'une réserve incendie de 240 m<sup>3</sup> sur le site.

### RISQUE SANITAIRE

Pour prévenir des risques sanitaires, des mesures sont associées :

- Les cadavres et les déchets de soins vétérinaires sont gérés dans des filières spécialisées d'élimination,
- des mesures d'hygiène permettent aux éleveurs d'assurer la maîtrise sanitaire et zootechnique de leur élevage en collaboration avec leur vétérinaire.

La lutte contre les rongeurs et les insectes est régulièrement assurée par les exploitants eux-mêmes, à l'aide de produits homologués et autorisés.

La SARL DES TILLEULS met en œuvre des moyens pour réduire les sources d'amission des agents pathogènes tant au niveau des bâtiments que des ouvrages de stockage ou lors des épandages.

La SARL DES TILLEULS met en place des conduites d'élevage appropriées pour maîtriser les risques sanitaires tant au niveau de l'introduction des animaux que sur le suivi de l'état de santé des animaux.

### ORGANISATION DES MOYENS DE SECOURS

Il n'est pas possible d'exclure tout risque, afin de pouvoir réagir convenablement lors de leur arrivée, des mesures spécifiques d'interventions aux risques majeurs sont identifiées.

## NOMS ET QUALITES DU OU DES AUTEURS DE L'ETUDE

### L' EXPLOITANT

La **SARL DES TILLEULS**

Siège d'exploitation : 3 RUE JEAN DE LA FONTAINE

62118 HAMBLAIN LES PRES

Tél. 03.21.50.07.02

Représenté par sa gérante :

↳ Mme Marie Christine DEREGNAUCOURT résidant à HAMBLAIN LES PRES,

Et le jeune agriculteur, salarié et futur associé :

↳ M Arnaud DEREGNAUCOURT résidant à MONCHY LE PREUX.

### L'AUTEUR, AU SEIN DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Mme Uriel RAGEOT,

Conseillère référente ICPE et Effluents d'Elevage - Service Bâtiment

Pôle Conseil aux entreprises agricoles

Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais

56, avenue Roger Salengro – BP 80039 - 62051 ST LAURENT BLANGY Cedex

Tél : 03 21 60 57 56

uriel.rageot@agriculture-npdc.fr



**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NORD-PAS DE CALAIS